

"L'accord de Dublin: le Manifeste du Parti travailliste a-t-il atteint son objectif ?" dans The Financial Times (13 mars 1975)

Légende: Au lendemain du premier Conseil européen à Dublin, le périodique britannique The Financial Times examine les objectifs et les résultats de la renégociation des conditions d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Problèmes politiques et sociaux: Articles et documents d'actualité mondiale : Le référendum européen en Grande-Bretagne (5 juin 1975). dir. de publ. Serre, Françoise de la; Leruez, Jacques. 22.08.1975, n° 265. Paris: La Documentation française. "L'accord de Dublin: le Manifeste du Parti travailliste a-t-il atteint son objectif ?", auteur:Rutherford, Malcolm , p. 12-14.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_accord_de_dublin_le_manifeste_du_parti_travailliste_a_t_il_atteint_son_objectif_dans_the_financial_times_13_mars_1975-fr-7983166d-f8dc-4adf-8aa4-d54772786ea7.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2013

L'accord de Dublin: le Manifeste du Parti travailliste a-t-il atteint son objectif

Rutherford (Malcolm.) - « The Dublin Agreement : how Labour measured up to its Manifesto » [L'accord de Dublin : le Manifeste du Parti travailliste a-t-il atteint son objectif ?]. *The Financial Times, Londres*, 13 mars 1975. - Traduit de l'anglais par *La Documentation Française*.

Les motifs qui ont déterminé le gouvernement à demander que de nouvelles négociations soient engagées étaient exposés, en des termes quelque peu hostiles à la Communauté européenne, dans le Manifeste publié par le Parti travailliste à l'occasion des élections générales de février 1974. Les conditions d'adhésion négociées par les Tories, était-il dit dans le Manifeste, impliquaient « une taxation des produits alimentaires qui viendrait s'ajouter aux effets de l'inflation mondiale, l'imposition de nouveaux fardeaux qui grèveraient lourdement notre balance des paiements et une réduction considérable des pouvoirs dont dispose le Parlement britannique pour régler les problèmes touchant aux intérêts vitaux de la Grande-Bretagne ».

Les termes furent adoucis et les demandes précisées par le Foreign Office lorsque M. James Callaghan prononça son principal discours sur la renégociation devant le Conseil des ministres, le 4 juin de l'an dernier, mais les exigences restaient essentiellement les mêmes. Ce discours et le Manifeste sont les deux documents clés qui permettent de vérifier dans quelle mesure il a été satisfait à ces exigences.

M. Callaghan avait divisé la question de la renégociation en quatre chapitres principaux : le budget communautaire, la politique agricole commune (P.A.C.), le Commonwealth et les pays en voie de développement, et la politique régionale et industrielle. On pourrait envisager, avait-il ajouté, un cinquième chapitre relatif à l'avenir de l'union économique, monétaire et politique, mais il était déjà évident que les perspectives d'union économique et monétaire s'étaient estompées en raison des épreuves récemment subies par la Communauté et M. Callaghan ne tarda pas à se rallier à la formule de l'union politique, à condition que celle-ci soit appelée, plus modestement, coopération politique. A aucun moment cette question n'a fait l'objet d'un véritable débat et la renégociation a porté essentiellement sur les quatre thèmes principaux.

Contribution au budget de la Communauté

C'est sur la question du budget que le Manifeste était le plus explicite. Il était dit dans ce document qu'« un gouvernement travailliste ne serait prêt à verser au Trésor de la Communauté que des sommes jugées raisonnables, compte tenu de ce que versent et de ce que reçoivent les autres pays membres ». Le ministère des Finances a alors fourni des prévisions budgétaires que M. Callaghan a présentées dans son discours du 4 juin. D'après ces estimations, la part de la Grande-Bretagne dans le produit national brut de la Communauté ne serait plus que de 14 % en 1980 mais, en vertu des dispositions existantes, ce pays devrait financer 24 % du budget communautaire. Traduit en termes monétaires, cela équivaudrait à une contribution nette, en 1980, de 780 millions d'unités de compte (soit 380 millions de livres sterling).

La renégociation avait pour objet de mettre en place un mécanisme qui assurerait le remboursement d'une partie des sommes ainsi versées. Il a été décidé à la réunion au sommet de Dublin que le plafond de ce remboursement serait de 125 millions de livres sterling par an jusqu'à ce que le budget total dépasse 8 milliards d'unités de compte, après quoi des méthodes de calcul différentes seront appliquées.

Comparativement à une contribution nette prévue de 380 millions de livres sterling en 1980, un remboursement maximum de 125 millions de livres sterling peut paraître bien modeste, mais les prévisions budgétaires fournies par le ministère des Finances constituaient avant tout une base de négociation et, de toute façon, elles étaient établies à partir d'une hypothèse qui était la plus défavorable possible.

Actuellement, le point de vue officiel peut se résumer ainsi : il est impossible de prévoir avec précision quelle sera la situation en 1980 et le mécanisme destiné à assurer le remboursement d'une partie des sommes versées représente une amélioration considérable par rapport aux conditions négociées par M. Heath. Si les choses tournent mal, cette question pourrait, le cas échéant, être ré-examinée.

L'incidence de la P.A.C. sur les prix en période de pénurie

Pour ce qui est de la politique agricole commune, le Manifeste exigeait sans ambages que « des modifications majeures y soient apportées, afin qu'elle cesse d'être une menace pour le commerce mondial

des produits alimentaires, et afin que les produits alimentaires à bas prix des pays non européens, puissent continuer à avoir accès au marché britannique. M. Callaghan a usé d'un langage plus mesuré dans son discours de juin pour demander « des améliorations importantes compatibles avec les principes de base sur lesquels cette politique est fondée ». Il convient de noter également que la renégociation a coïncidé avec une période pendant laquelle il y a eu pénurie de certains produits alimentaires et on a pu ainsi constater que la P.A.C. permettait parfois de pratiquer des cours inférieurs à ceux du marché mondial, ce qui explique que cette politique n'inspire plus autant de crainte qu'auparavant.

Les demandes britanniques furent formulées d'une façon plus détaillée par M. Fred Peart dans un discours qu'il prononça devant le Conseil des ministres de l'Agriculture, le 18 juin, mais elles soulignaient essentiellement la nécessité de pratiquer une politique des prix plus rigoureuse, d'améliorer les divers systèmes de fixation des prix, plus particulièrement en ce qui concerne la viande de bœuf, sans oublier la question de l'entrée de produits provenant de pays extérieurs à la Communauté. M. Callaghan avait présenté un certain nombre de demandes précises qui ont reçu satisfaction, concernant notamment l'octroi aux producteurs de viande de bœuf d'une prime d'abattage et le versement de subventions nationales à la production.

C'est au cours de l'automne dernier, toutefois, qu'un pas décisif a été fait en ce domaine. A cette époque, en effet, le chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Helmut Schmidt, a exigé que l'on établisse un bilan détaillé du fonctionnement de la politique agricole commune. La Grande-Bretagne a ainsi gagné un allié de poids et la P.A.C. s'est beaucoup assouplie au cours d'un processus d'évolution qui n'est pas encore arrivé à son terme, tant s'en faut. L'idée de « socialiser » la viande de bœuf, c'est-à-dire de vendre cette viande aux retraités à un prix inférieur à la normale, était une idée britannique qui a été bien accueillie par la Communauté. Par ailleurs, il apparut que la Communauté n'était pas une si mauvaise chose lorsqu'elle s'est engagée à garantir aux Britanniques des approvisionnements en sucre et à les subventionner en prélevant les sommes nécessaires sur les fonds de la Communauté. La question de savoir s'il y a eu des « modifications majeures » peut prêter à controverse mais il ne fait aucun doute qu'il y a eu des améliorations et la preuve est maintenant faite que la P.A.C. est suffisamment flexible pour s'adapter aux circonstances.

Le contingentement des importations de beurre et de fromage néo-zélandais

La renégociation de la P.A.C. ne pouvait évidemment pas être dissociée de la question du Commonwealth et des pays en voie de développement du fait qu'elle portait, en partie, sur l'accès au marché britannique de produits agricoles provenant de ces pays. Dans son discours du 4 juin, M. Callaghan fit brièvement mention du cas particulier de la Nouvelle-Zélande, mais cette question ne devint véritablement matière à débat que lorsqu'elle fut posée par M. Harold Wilson lui-même au cours de ces dernières semaines. Aux termes du Protocole 18 du Traité d'adhésion, la Grande-Bretagne était autorisée à importer de Nouvelle-Zélande, jusqu'à la fin de 1977, des quantités décroissantes de beurre et de fromage, auxquels seraient appliqué un régime spécial en matière de droits d'entrée. Pour ce qui est du beurre, le régime d'importation devait être revu cette année et il était admis implicitement dans le Protocole que les importations de beurre pourraient se poursuivre après 1977, date à laquelle celles de fromage devraient prendre fin.

Dans l'intervalle, la Nouvelle-Zélande, qui commençait à s'inquiéter de la faiblesse des cours, ne respectait pas les quotas prévus. A Dublin, M. Wilson obtint la promesse que le prix du beurre serait révisé périodiquement et que la Nouvelle-Zélande pourrait continuer de fournir ce produit en quantités à peu près égales à celles qui avaient été fixées pour 1974. Par ailleurs, l'engagement fut pris vis-à-vis de M. Wilson que « la question des importations de fromage serait étudiée comme il convenait et avec toute la diligence voulue ». C'est là un résultat meilleur que celui auquel le premier ministre de la Nouvelle-Zélande semblait s'attendre au début de cette année.

Les autres demandes intéressant le Commonwealth et les pays en voie de développement ont trouvé leur solution dans la Convention de Lomé, conclue en janvier. Les pays en voie de développement membres du Commonwealth et les pays africains anciens membres de la Communauté française sont parvenus à conclure avec la C.E.E. une convention en vertu de laquelle leurs produits industriels et la plupart de leurs produits agricoles sont admis en franchise dans la Communauté. L'accord évite également à ces pays de devoir

appliquer le système des préférences inverses. Tous ces objectifs avaient été recherchés par M. Callaghan dans son discours du 4 juin et ils étaient évoqués, mais de façon moins précise, dans le Manifeste, bien qu'ils fussent déjà débattus au sein de la Communauté avant que ne commençât la renégociation. Un grand nombre des pays concernés sont producteurs de sucre et il a été fait également droit à une demande de M. Callaghan, qui visait à obtenir l'accès au marché de la Communauté, jusqu'à une date indéfinie, de 1,4 million de tonnes de sucre en provenance du Commonwealth.

La création du fonds régional

La politique régionale et industrielle revêtait une grande importance car c'était à propos de cette question, si l'on excepte celle de l'union économique et monétaire actuellement délaissée, que le Manifeste touchait de plus près au problème de la souveraineté. A l'origine, c'était aussi un sujet d'une actualité brûlante car M. Heath attachait une très grande importance à la création d'un Fonds régional de la Communauté.

Dans son discours de juin, M. Callaghan parla de la « crainte que la réalisation de nos plans concernant l'industrie britannique, y compris la sidérurgie, ne soit entravée par des interprétations exagérément restrictives des Traités de la Communauté ». La question de l'industrie sidérurgique fut évoquée de nouveau, brièvement, lors des dernières étapes de la renégociation et le gouvernement fit savoir qu'il reviendrait sur cette question qui ne présente pas, toutefois, un caractère d'urgence. Entre-temps, le Fonds régional a été créé et il versera à la Grande-Bretagne une somme d'environ 60 millions de livres sterling, ce versement étant échelonné sur une période de trois ans. Le gouvernement pourra, d'une façon générale, disposer de cet argent comme il l'entend sans ingérence intempestive de Bruxelles et, ce qui est important du point de vue des tenants de la souveraineté nationale, la Grande-Bretagne sera autorisée à maintenir la prime régionale à l'emploi.

Les ministres pro-européens qui ont participé à la renégociation - et auxquels M. Callaghan ne tarda pas à se rallier - déclarèrent au début des pourparlers qu'ils seraient heureux si environ 80 % des demandes présentées lors de la renégociation recevaient satisfaction. On constate, en parcourant la liste de ces revendications, qu'ils ont pour le moins atteint leur objectif bien que certaines questions relatives à la contribution au budget ne soient pas encore résolues.